



Une nouvelle mandature avec de nouveaux conseillers

La nouvelle mandature du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a été installée le 25 avril dernier au Ministère des Affaires Sociales, en présence de Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge des Personnes âgées et de la Lutte contre l'exclusion.

Rôle et attributions du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Le **CNCPH** est un cadre privilégié de dialogue entre les organisations représentatives des citoyens handicapés et les différentes composantes de la société, ainsi que l'un des principaux lieux où peuvent se concevoir les initiatives permettant la meilleure prise en compte possible de la question du handicap par la société.

Lorsqu'un texte réglementaire concernant les personnes en situation de handicap est en préparation, le CNCPH donne son avis au gouvernement, soit parce que ce dernier lui a demandé, soit parce qu'il prend l'initiative de lui donner. Le CNCPH se réunit une fois par mois afin d'étudier les dossiers d'actualité en ce qui concerne la politique en faveur des personnes handicapées. Tous les trois ans, à la fin de chaque mandature, le CNCPH adopte un rapport qui porte sur tous les aspects de la vie de la personne handicapée.

De **point de vue de la fédération, des militants et des adhérents**, l'intérêt d'une nomination au CNCPH réside dans l'accès privilégié aux projets de lois variés, ainsi que dans le développement d'une expertise approfondie en politique du handicap, en matière de négociation des accords handicap et de défense des salariés handicapés et des aidants familiaux. A terme, le développement d'une expertise handicap transversale dans le cadre du CNCPH devrait contribuer à une meilleure qualité de dialogue avec les parties prenantes (Directions, RH, Agefiph, MDPH...), au bénéfice des adhérents concernés par le handicap.

Composition du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Le CNCPH est présidé par Dominique Gillot, sénatrice PS et ancienne ministre sous le gouvernement Jospin. Il se compose des représentants des acteurs de la politique du handicap : personnes handicapées, familles, professionnels, collectivités locales, syndicats, caisses de protection sociale, chercheurs ...

Il comprend **environ 220 personnes** (pour une centaine d'associations ou organismes), qui se regroupent en 3 blocs :

- Les **représentants de l'Etat et des institutions publiques** (Sénat, Assemblée nationale...)



- Les **associations et organismes** en lien avec et/ou concernés par le handicap (y compris les syndicats). Chacun désigne un titulaire et un suppléant en respectant la parité homme-femme.
- Les **personnes qualifiées**, nommées à titre individuel, en raison de leurs connaissances en matière de handicap. Elles sont au nombre de 15 maximum. Elles ne représentent ni association, ni organisme, seulement elles-mêmes. Gage d'une "*société toujours plus inclusive*", d'après le discours de la secrétaire d'État, la désignation des personnes qualifiées concourt à la participation directe des citoyens telle que recherchée dans le cadre de la Convention des Nations unies, que la France a ratifiée en 2010.

Parmi les syndicats, la **confédération de la CFE-CGC** est représentée par **Luc Brisset** (titulaire, de la fédération Métallurgie) et par **Claudie Jacquin-Nirascou** (suppléante, de la fédération Médias), tous deux membres de l'interfédérale Handicap et du GROUPIH (GROUpe de Pilotage Interfédéral sur le Handicap) de la confédération.

Parmi les membres nommés à titre de **personne qualifiée** par l'Arrêté du 22 avril 2016, relevons la nomination de **Carine Radian, Délégué fédérale en charge de la « Responsabilité sociale d'Entreprise et de l'économie » au sein de la Fédération CFE Energies.**

Nul doute que nos trois collègues sauront porter les valeurs essentielles de la CFE-CGC pour éclairer les débats au sein du CNCPH.